

SPP - PV décisionnel de la réunion CA – Commissions du 1^{er} juillet 2017 à la Ferme des Verpillères

Présents :

Alfi, Patrice, Bastien, Thomas, Benoît, Marie-Emmanuelle, Antoine, Reto, Léonard, Mathieu Daniel, Jeanne, Anne, Sarah, Bertrand, Dorian, Pierre, Hervé, Marie, Christiane, Annie, Rodrigo, et Pascal en visiteur

CHEMIN DÉCISIONNEL:

Comment un groupe prend-il les décisions au nom du SPP ?

Il est décidé que les commissions :

- ont un réel pouvoir décisionnel
 - peuvent voir leurs décisions refusées par le CA si contraires aux valeurs SPP
 - doivent soumettre, si une décision engage le SPP, son image, ou une somme supérieure aux 2'000.- alloués à chaque commission/an, une proposition argumentée au CA, qui décidera
 - peuvent assister aux réunions du CA (1 pers. / commission / CA)
-

L'INFORMATION – clef de voûte de l'unité, de la compréhension intra SPP.

Dans ce but il est décidé :

- d'accepter de ne pas pouvoir tout savoir sans aller chercher soi-même l'info
 - Sarah et Pierre cherchent et proposent des outils de communication de l'info d'ici fin août (où trouver l'info / où la publier ? comment je la passe, comment je la reçois ?)
-

NOM DU SPP

Il est décidé que Sarah organise et décide par le biais d'un groupe de membres-volontaires du SPP de choisir un nom d'ici la réu du CA du 13 juillet.

ARCADE DE LA CIGUË

Il est décidé :

- Nous gardons l'arcade Ciguë
 - Un groupe Ciguë doit être constitué en sept. – Thomas en sera le responsable
-

DÉBAT AUTOUR DE LA PARTICIPATION

Questions :

1. Chaque membre est tenu à la participation, sinon il devient sympathisant de l'association de soutien du SPP
2. Jusqu'à l'ouverture, une souplesse est de mise, mais participation minimale de deux actions / année
3. Le SPP a un seul prix. Les personnes non-membres ont un délai pendant lequel elles peuvent « profiter » du SPP. À la fin de ce délai, elles doivent soit renoncer au SPP, soit devenir membres. Le SPP peut du coup sensibiliser des non membres pendant ce laps de temps offert
4. Il est demandé à chaque membre d'assurer sa participation minimale dès l'ouverture de la Ciguë, et totale dès l'ouverture du magasin

Il est décidé, en regard des questions :

1. Les membres participent
 - a) Les nouveaux membres doivent participer dès leur inscription
 - b) Les anciens sont régulièrement invités à rejoindre la participation
 - c) Participation inventive ok – pas forcément 2h15, pas forcément dans un groupe ou commission
2. Ok pour la souplesse ante-ouverture
 - a) pas de minima exigé
3. Du temps, pas de l'argent – La communication est claire sur ce point. Pas décidé encore quant au(x) prix
4. On attend d'être « au pied du mur » avant d'exclure les membres non participatifs
 - a) La Ciguë devra fonctionner sur la participation, quitte à l'exiger
 - b) Dès ouverture SPP : participation obligatoire
 - c) À long terme, on ne lâche pas sur les exigences participatives

Suppl.

- Les membres de l'association de soutien du SPP sont désormais appelés sympathisants
-

Manque de temps, **pas de DÉBAT AUTOUR DE LA COMMUNICATION INTRA SPP** – mais

Il est décidé :

- Sarah et Pierre planchent sur un support de communication facile d'utilisation et d'accès d'ici fin août
 - Les commissions utilisent ce support pour communiquer ce qu'elles font
 - Le schéma de fonctionnement proposé (annexe) est accepté
 - On fait le point en décembre sur le fonctionnement interne du SPP
-

Début séance : 10h – Fin: 13h30